



Association de Gestion des Appartements Temporaires

Projet associatif 2012/2015

AGATE est une association loi 1901, née en 2003 de la réflexion de la communauté soignante de l'hôpital ESQUIROL (aujourd'hui Hôpitaux de Saint-Maurice), sur l'accès au logement des usagers. Il s'agissait de mutualiser le parc d'appartements des associations rattachées aux secteurs de psychiatrie et d'en professionnaliser la gestion, contribuant ainsi à conforter la mission de soin et d'accompagnement des équipes de soin.

Textes officiels de référence

Loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions

Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires

SOMMAIRE

LE PUBLIC	2
LES VALEURS	2
L'ENGAGEMENT CITOYEN	2
LES MISSIONS	2
LES RESIDENTS	3
LES MOYENS	3
LES PARTENAIRES AUTOUR DES RESIDENTS	4
La mise en œuvre du projet de la personne.....	4
L'entourage de la personne	4
LES PARTENAIRES DE LA REALISATION DU PROJET ASSOCIATIF	5
Le secteur du logement	5
Les partenaires institutionnels	5
L'EVALUATION	5
LES OBJECTIFS OPERATIONNELS A METTRE EN ŒUVRE.....	6

LE PUBLIC

AGATE s'adresse aux usagers adultes des pôles de psychiatrie des Hôpitaux de Saint-Maurice souffrant de troubles psychiques, orientés par les équipes de soin avec un projet de soin, plus particulièrement aux personnes en phase de stabilisation capables de développer des habiletés sociales.

LES VALEURS

AGATE permet à ses résidents d'envisager de reconstruire leur vie dans un logement de droit commun en expérimentant la vie autonome dans un appartement temporaire.

AGATE s'assure que les différentes composantes de ce qui constitue la vie sociale de tout citoyen (emploi, loisirs...) puissent être concertées avec les partenaires œuvrant à l'autonomisation et la réinsertion des résidents.

En lien avec les équipes soignantes, AGATE éclaire le sens d'« être locataire ». Elle rappelle un « ailleurs possible » en concertation avec les résidents notamment à travers les réunions qu'elle organise régulièrement avec eux.

AGATE s'efforce de personnaliser les parcours grâce, notamment, aux étroites relations qu'elle entretient avec les pôles de psychiatrie et un réseau de partenaires complémentaires. C'est ce point de vue qu'elle apporte de l'extérieur qui permet de penser collectivement la singularité des parcours de vie. La particularité d'AGATE est de ne pas exiger des personnes qu'elles soient déjà engagées dans un projet d'insertion pour faire une demande de logement.

L'intermédiation locative que propose AGATE est complémentaire d'autres structures ou d'autres dispositifs et correspond à un besoin des usagers à un moment donné de leur cheminement. Néanmoins AGATE s'implique dans le processus décisionnel concernant ses (potentiels) résidents, au moment de la décision d'orientation vers ses appartements. Ce positionnement place AGATE en tant qu'instance médiatrice.

L'ENGAGEMENT CITOYEN

AGATE participe à donner une plus grande lisibilité aux besoins des personnes en situation de handicap psychique.

Consciente du manque de logements intermédiaires pour ces personnes, AGATE milite pour l'inscription de cette question peu médiatique à l'agenda politique.

Pour ce faire, AGATE s'engage dans la vie de la cité ; en atteste sa présence aux Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) ainsi que sa participation à l'élaboration des schémas directeurs des personnes handicapées de la Ville de Paris et du Val-de-Marne.

LES MISSIONS

La mission d'AGATE, qui se positionne comme partenaire des équipes de soin, est de favoriser le passage d'un appartement temporaire, individuel ou collectif, à un logement de droit commun en respectant la temporalité propre à chaque résident.

La mise à disposition d'un logement inscrit la personne dans un processus d'insertion. Dans le cadre d'un contrat de soins, le résident est partie prenante de son projet et de sa prise en charge, définie avec les soignants qui assurent son suivi.

AGATE assure la gestion financière de lieux occupés par les usagers, et leur entretien. AGATE est le seul interlocuteur des bailleurs (privés et publics).

L'association rend des services aux résidents et aux équipes soignantes : permanence téléphonique, maintenance des lieux, suivi de travaux, médiation avec le voisinage.

AGATE participe à la fluidité des parcours des usagers en proposant une disponibilité rapide des appartements, facilitée par leur bon entretien. Ainsi, en cas de besoin, AGATE interpelle l'équipe de soin sur la nécessité de l'intervention de services d'aides ménagères ou de tout autre service d'accompagnement social (service d'accompagnement à la vie sociale...).

LES RESIDENTS

Si AGATE s'adresse aux usagers des pôles de psychiatrie, elle les considère bien comme des résidents, acteurs de leurs projets de vie et parcours de soin. Elle les soutient dans leur apprentissage du rôle de « locataire » ayant des droits et des devoirs.

Le souci de la personnalisation des parcours des résidents nécessite qu'AGATE travaille avec l'ensemble des acteurs, tout spécialement avec les résidents eux-mêmes.

Afin de ne pas rigidifier les conditions d'entrée dans ses appartements, et dès lors que l'utilisateur devient résident, l'association se dote de lieux d'échanges réguliers avec les partenaires impliqués dans le suivi des patients/résidents afin de rendre le meilleur service possible aux bénéficiaires de cet accompagnement logement.

Dans le cadre d'un comité de suivi, composé de membres de l'association et de représentants des pôles de psychiatrie, AGATE contribue, par ses compétences spécifiques, à l'élaboration d'une approche commune de l'autonomisation vers un logement ou, le cas échéant, un hébergement adapté.

AGATE veille à ce que la sortie du dispositif de logement temporaire soit pensée et travaillée en amont avec les équipes de soin.

LES MOYENS

- Les appartements

Au 1^{er} octobre 2011, AGATE compte 60 places réparties sur 37 appartements situés à Paris et dans le Val-de-Marne : 17 studios, 4 F1, 2 F2, 3 F3, 11 F4. AGATE travaille avec des bailleurs sociaux et privés.

- Les outils de la gestion quotidienne

Pour mener à bien ses objectifs, AGATE s'appuie sur la connaissance des résidents qu'elle a pu développer via les documents d'admission et les échanges avec les équipes de suivi, et le contact qu'elle maintient avec les bénéficiaires de son action, pour adapter à chaque résident le cadre général de ses missions.

L'action d'AGATE est facilitée par l'existence de procédures claires et lisibles se traduisant par les documents suivants : le règlement intérieur, les modalités d'admission dans les appartements associatifs gérés par l'association AGATE, la fiche de demande de logement associatif, le dossier de suivi de chaque résident.

AGATE s'attache à ce que chaque résident effectue une demande de logement social afin de les inscrire dans une dynamique de sortie du dispositif.

- Les membres de l'association

L'association est composée de membres bénévoles investis dans son fonctionnement. Issus d'horizons variés et complémentaires (psychiatrie, secteur social, associations d'usagers, représentants de la société civile), ils sont les garants du respect des valeurs de l'association, et sont impliqués tant dans la vie statutaire que lors des rencontres avec les partenaires.

Les administrateurs de l'association, élus par les adhérents, représentent cette diversité dans la gouvernance de l'association.

AGATE s'appuie en outre sur les compétences d'une équipe de 2 salariés, sous le régime de la *convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966*. L'association veille à ce que ses

salariés aient un réel accès la formation et bénéficient de temps d'échanges sur leurs pratiques professionnelles. Ils peuvent assister aux instances statutaires, avec voix consultative.

LES PARTENAIRES AUTOUR DES RESIDENTS

AGATE est soucieuse d'inscrire son intervention auprès des personnes en situation de handicap psychique dans un réseau de professionnels sociaux, sanitaires et médico-sociaux, qui coopèrent pour rendre le parcours des personnes le plus cohérent possible et éviter les ruptures. En effet, les allers et retours des personnes entre dispositifs et partenaires imposent un travail fin de maillage professionnel.

La mise en œuvre du projet de la personne

- Les équipes de soin

Le partenariat entre le résident, les équipes de soin et AGATE est la triade indispensable pour que les usagers/résidents puissent investir le logement et s'inscrire dans le tissu social. Dans ce cadre, les équipes psychiatriques assurent le suivi médical et la prévention de la crise.

De par sa mission de veille, AGATE est susceptible d'interpeller les équipes en cas de situations alarmantes et en attend une prise en compte de la part de celles-ci.

Ceci est formalisé dans la convention avec l'hôpital Esquirol depuis 2003 et, depuis 2011, avec les Hôpitaux de Saint-Maurice.

- Les services sociaux et médico-sociaux

AGATE collabore avec les équipes soignantes pour faciliter l'accès des résidents à des activités sociales, notamment par le biais de services dédiés aux personnes atteintes de handicap psychique : les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), les Services d'Accompagnement Médico-social aux Adultes Handicapés (SAMSAH).

Ces services sont susceptibles d'intervenir auprès des résidents durant leurs séjours dans les appartements temporaires de l'association, et/ou être envisagés comme des relais à la sortie de ces mêmes appartements.

- Les groupes d'entraide mutuelle (GEM)

Les GEM sont des lieux conviviaux, où les personnes peuvent se retrouver, s'entraider, organiser des activités visant tant au développement personnel qu'à créer des liens avec la communauté environnante.

Ils ont pour objectifs d'aider à rompre l'isolement, de restaurer et maintenir les liens sociaux, de redonner confiance en soi. Ils offrent un accueil convivial dans de larges plages horaires, ils permettent l'écoute et l'échange, l'information et l'aide mutuelle, le choix et l'organisation d'activités culturelles et de loisirs.

AGATE soutient l'intégration des personnes en situation de handicap psychique dans la vie sociale et se donne pour objectif d'informer ses résidents sur le dispositif des GEM.

L'entourage de la personne

- Les mandataires de justice

AGATE est l'interlocuteur des mandataires de justice afin d'organiser en lien avec l'équipe soignante une action concertée autour de l'entrée, du maintien et de la sortie du dispositif d'aide qu'elle propose.

- Les familles

Les interlocuteurs des familles sont les équipes soignantes. De ce fait, AGATE privilégie sa relation avec les résidents et n'a donc pas vocation à être directement en lien avec les familles.

LES PARTENAIRES DE LA REALISATION DU PROJET ASSOCIATIF

Le secteur du logement

- Les propriétaires privés et les bailleurs sociaux

AGATE apporte la garantie de la bonne tenue des appartements et du paiement des loyers aux propriétaires/bailleurs. AGATE est leur interlocuteur : sollicitée ou alertée par les propriétaires en cas de problème de l'usager ou de difficultés avec le voisinage, AGATE évalue la situation et assure un relais vers le service adéquat.

- La Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS)¹

AGATE est en lien avec la FNARS, fédération d'associations ayant pour objet commun d'agir pour tous les publics en difficulté en réfléchissant à l'évolution des moyens de l'insertion, en favorisant l'expression, la promotion et l'autonomie des personnes accueillies ou logées, en facilitant leur accès à la santé, à la culture et à la citoyenneté.

Elle adhère au Dispositif Régional de Sécurisation des Associations d'Insertion par le Logement.

Les partenaires institutionnels

L'existence d'AGATE est subordonnée au soutien d'institutions publiques compétentes sur le champ de l'insertion des personnes souffrant de handicap psychique : les Hôpitaux de Saint-Maurice, les collectivités territoriales (Paris, Conseil général et communes du Val-de-Marne, Conseil régional d'Île-de-France), l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, l'État.

L'association recherche également l'appui de structures privées : fondations, mécénat.

Cette reconnaissance de l'association par les partenaires institutionnels engage AGATE à développer ses activités.

L'EVALUATION

AGATE est soucieuse de valoriser les activités issues de son projet associatif afin d'entretenir la confiance de l'ensemble de ses partenaires.

L'association suit en routine des indicateurs significatifs : les taux d'occupation et de renouvellement, le temps libre entre chaque changement de locataire, le nombre et la nature des liens entre les équipes de soin et AGATE.

Cela se traduit par un suivi qualitatif et quantitatif :

- des entrées (adaptation des lieux et de l'environnement aux résidents, suivi des loyers) et des sorties (causes, durée totale d'hébergement, solutions de sortie)
- du suivi de l'entretien des appartements
- de la rénovation des appartements (nature et coût)
- du suivi des impayés de loyer (nombre, coût, causes et conséquences)
- de la dynamique partenariale (réunions, projets, suivi des conventions...)

AGATE se dote progressivement d'outils de suivi des parcours de soins et de vie des résidents.

¹ www.fnars.org

LES OBJECTIFS OPERATIONNELS A METTRE EN ŒUVRE

Améliorer la connaissance des résidents :

⇒ Mettre en œuvre un suivi systématique des caractéristiques des résidents pour une meilleure appréhension des parcours de soin et de vie.

Renforcer le partenariat avec les services de soin :

⇒ Établir un état des besoins avec les équipes de soin afin de mieux répondre aux besoins des usagers de la psychiatrie en recherchant de nouveaux appartements, notamment collectifs afin d'éviter le repli sur soi et de permettre une stimulation réciproque des colocataires.

⇒ Travailler avec les équipes de soin la pertinence de l'hébergement temporaire pour des personnes vieillissantes, au moment de la réévaluation des situations.

⇒ Réfléchir à une ouverture des services d'AGATE à d'autres centres hospitaliers spécialisés que les Hôpitaux de Saint-Maurice (HSM).

⇒ Réfléchir à une ouverture des services d'AGATE à d'autres services de l'HSM, outre les pôles de psychiatrie.

Repenser la participation des bénévoles et usagers :

⇒ Mettre en place une instance de participation des usagers.

⇒ Encourager l'adhésion des institutions en tant que personnes morales, accroître le nombre des adhérents et diversifier leurs origines.

⇒ Passer des « usagers » aux « usagers-adhérents ».

Inscrire l'action d'AGATE dans la politique publique du logement social :

⇒ Adhérer à la FNARS, dont les objectifs sont en accord avec le projet associatif d'AGATE.

⇒ Demander les agréments « Intermédiation et gestion locative sociale » et « Ingénierie sociale, financière et technique » pour la location de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées et l'accompagnement social des sous-locataires.

⇒ Obtenir le soutien des organismes intervenant dans l'amélioration de l'habitat, généralistes ou spécialisés dans le logement des personnes en situation de handicap : PACT Paris et Val-de-Marne, Comité national de Coordination et d'Action en faveur des personnes Handicapées (CCAH).

Bilan du projet associatif 2012-2017

1. Améliorer la connaissance des résidents

La mise en place de Pamplemousse a amélioré la connaissance des résidents en place

Mais sur les mouvements, quel est l'état d'avancement des fiches d'actualisation ?

Les faiblesses :

- les résidents les plus anciens : quantifier la réduction des durées de séjour du début à la fin du projet associatif ; qualifier les « projets » ou les absences de projet.
- quelle régularité de l'actualisation des fiches ?

Recommandation pour le PA 2019-2023

- **Systématiser les fiches d'actualisation**

2. Renforcer le partenariat avec les services de soin

Faire un état partagé des besoins :

- La constitution de listes d'attente s'est avérée non pertinente, parce que les besoins sont trop fluctuants en fonction des disponibilités des logements. Mais le fait que la question ait été posée par AGATE a amélioré la vigilance des services pour proposer rapidement des candidats. Vigilance peut encore s'améliorer.

Rechercher de nouveaux appartements :

- On a développé le partenariat avec les bailleurs sociaux et pu obtenir de nouveaux appartements. Sur la durée du projet associatif précédent (6 ans), 4 nouveaux appartements (9 places) dans le logement social ou institutionnel. On a pu renoncer à des appartements du secteur privé peu qualitatif. On a amélioré la qualité du parc.

Des appartements collectifs :

- Les appartements collectifs sont encore utiles pour des publics moins autonomes (mais à limiter à 2 ou 3 personnes maximum), mais les besoins en studios / F1 pour des publics plus autonomes se sont accrus.

Recommandations pour le PA 2019-2023 :

- **Rechercher des appartements collectifs plutôt en PLS (plus faciles à obtenir des bailleurs sociaux ?)**
- **Avancer sur le projet des baux glissants**

Personnes handicapées vieillissantes : travailler sur la pertinence ou pas d'AGATE :

- On a fait bouger la pyramide des âges vers un rajeunissement du public.

Recommandation pour le PA 2019-2023 :

- ***Faire un état de la pyramide des âges en 2018, pour pouvoir évaluer son évolution en 2022.***

Ouverture d'AGATE à d'autres services que les HSM

- Les contacts ont été pris avec la CHT puis le GHT parisien, sans suite à ce jour
- Premiers échanges en mars 2018 avec les Murets

Recommandation pour le PA 2019-2023 :

- ***Projet à conduire en 2018.***

3. Repenser la participation des bénévoles et usagers

Mise en place d'une instance de participation des usagers

- Les réunions annuelles d'usagers par territoire sont en place depuis 2013

Passer des usagers aux usagers adhérents

- Nouveaux statuts en 2014 : adhésion possible des résidents, un collège de représentants des résidents au CA, 4 puis 3 administrateurs représentants des résidents.

Accroître le nombre d'adhérents et diversifier leurs origines

- L'engagement associatif reste difficile à mobiliser, comme pour toutes les associations : pas d'augmentation du nombre d'adhérents, hormis les usagers

Recommandation pour le PA 2019-2023 :

- ***Se donner des objectifs atteignables et élaborer une stratégie pour attirer de jeunes adhérents sur des projets précis, pas forcément sur le très long terme***

4. Inscrire l'action d'AGATE dans les politiques publiques

Adhésion à la FNARS

- Pas réalisé, parce que ce n'était finalement pas pertinent,
- Mais adhésion à la Fédération Santé Mentale France et participation à son CA

Agréments « intermédiation et gestion locative et sociale » et « Ingénierie sociale, financière et technique

- Agréments obtenus dès 2013, et renouvelés en 2017
- Agrément Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) obtenu en 2015, qui reconnaît nos buts d'utilité sociale (soutien à des publics vulnérables, cohésion territoriale ou développement durable).

Recommandation pour le PA 2019-2023 :

- ***Faire reconnaître notre action par la DRHIL, avec si possible le financement Etat correspondant.***

Soutien du PACT : fausse piste

CCAH : échec de la demande de soutien financier, mais cet échec nous a permis de relancer la recherche de financements diversifiés pour la rénovation des logements. Premier aboutissement en 2017 avec la campagne de financement participatif Les Petites Pierres, réussie.

Recommandations pour le PA 2019-2023 :

- ***Poursuivre les recherches de financements diversifiés auprès du mécénat pour la rénovation des logements***
- ***Obtenir des conventions pluriannuelles avec les financeurs publics, qui sécurisent l'action d'AGATE (déjà obtenues en 2015 avec les HSM et en 2018 pour la Ville de Paris)***
- ***Avancer sur les partenariats avec les collectivités territoriales du Val de Marne (Conseil départemental et communes)***